# LE GUIDE JURIDIQUE POUR CRÉER SA STARTUP





# Sommaire du guide

- 1. Le timing de création
- 2. La forme juridique
- 3. Les associés
- 4. La direction
- 5. La rémunération
- 6. La protection sociale des dirigeants
- 7. Le financement
- 8. Les formalités administratives
- 9. Les solutions de création





# 2 options possibles





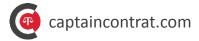
#### Juste avant son premier client

Vous avez trouvé votre premier client ou vous allez monétiser votre produit ? Pour cela, il est indispensable d'avoir une structure juridique pour montrer à vos clients votre solidité mais aussi pouvoir encaisser votre chiffre d'affaires en toute légalité. De nombreuses startups développent leur produit et passent rapidement en société dès qu'elles génèrent du chiffre d'affaires.

#### Faire rentrer des investisseurs

Vous souhaitez ou avez l'opportunité de lever des fonds auprès de business angels ou de fonds d'investissements ? Félicitations ! Mais attention, il est indispensable de créer une structure juridique solide avant d'entrer dans des négociations. La confiance est la règle d'or dans ce type d'exercice de conviction et il faudra prouver à vos interlocuteurs que vous existez bel et bien sur le plan juridique.

NB: Les frais pour le compte de la future société peuvent être pris en charge par l'un des associés. Ils lui seront remboursés dès la libération du capital social





La Société par Actions Simplifiée est la forme juridique privilégiée des startups et des investisseurs. Voici les caractéristiques qui la composent :



- Capital : pas de minimum
- Responsabilité: à hauteur des apports sauf fautes de gestion
- Associés: au moins 2 (à 1 seul associé, on parle de SASU)
- Imposition: Impôt sur les Sociétés (IR sous certaines conditions de CA et d'effectif) à 33,33% et à 15%, prélèvements sociaux de 15,5% sur les dividendes
- Régime social des dirigeants : affiliés au régime général de la sécurité sociale (cotisations s'élèvent à 82% du revenu net mensuel)
- Dirigeant : Président, représentant de la SAS devant les tiers, nominé dans les statuts
- Création : immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)
- Organisation : AG annuelle





- Liberté de rédaction des statuts (règles de majorité, nomination des dirigeants, mode de rémunération, durée des mandats)
- Circulation des actions facilitée entre associés et investisseurs
- Pas de nombre maximum d'associés
- Possibilité d'émettre des BSPCE
- Fiscalité avantageuse si rémunération en fin d'année par dividendes
- Bonne couverture sociale

# La souplesse de la SAS est un atout pour la réussite de votre startup





S'associer lors du démarrage de sa startup est l'un des actes les plus importants mais aussi les plus délicats pour réussir son projet de création d'entreprise. C'est d'autant plus vrai pour les projets numériques, où la complémentarité des compétences est un véritable enjeu stratégique. Voici les principaux points à connaître pour une startup en SAS :



- ✓ Minimum de 2 associés, sans limite maximale
- Simplification pour céder ses actions avec le principe de libre cession des actions
- ✓ Economies intéressantes avec l'enregistrement de l'acte de cession à seulement 0,1% de taxe du Greffe
- ✓ Gérance souple avec 1 Président unique, mais la possibilité de nommer des DG délégués ayant le même pouvoir que le Président
- ✓ Association entre plusieurs cofondateurs en SAS plébiscitée par les investisseurs
- ✓ Pacte d'associé important pour préparer l'arrivée des investisseurs

Lors de la création d'une Société par Actions Simplifiée, il est indispensable de se protéger contre les risques de conflits entre associés.

Au départ, les intérêts des associés sont alignés mais la difficulté du développement d'une société entraine souvent des divergences et des tensions croissantes. Les risques de conflit sont forts et peuvent même entrainer la liquidation de la société. Rédiger un contrat, le pacte d'associés, prenant en compte ces risques, est recommandé. Et les investisseurs en sont friands car le pacte d'associés est synonyme des garanties.



Le pacte d'associés est le document juridique indispensable pour définir une solution face à cette problématique. C'est un contrat entre tous les associés ou seulement une partie d'entre eux.

Son rôle est de fixer très précisément les règles que les actionnaires souhaitent s'imposer entre eux : gouvernance de la société, fonctionnement, entrées et sorties au capital...

Le sujet étant très vaste, nous vous invitons à télécharger notre guide spécial pacte d'associés pour comprendre ses mécanismes et son utilité.









La Société par Actions Simplifiée est obligatoirement dirigé par un président.

→ Il faut donc désigner dans les statuts de l'entreprise une personne au sein des associés en charge de cette fonction.

Le pouvoir du président n'est pas à prendre à la légère. Il est responsable, comme tout dirigeant de société, de l'ensemble des activités de la société et engagera sa responsabilité civile, pénale et fiscale dans le cadre de ses fonctions.

Son rôle lui assure le cumul entre l'administration et la gestion de la société.

L'étendue des pouvoirs du président est mentionnée dans les statuts de la SAS et, de ce fait, peut être bridé ou défini par d'autres organes de direction. De nombreux cas de figure sont envisageables selon les situations : décisions par certains associés, par décision collective, par un conseil ou un comité, etc...

De plus, les autres associés peuvent être également dirigeants en tant que directeurs généraux et avoir des pouvoirs similaires à ceux du président.



Les dirigeants de la SAS (président et/ou directeur général) ont le droit à une rémunération en contrepartie de leurs fonctions, mais les statuts peuvent prévoir un exercice de leurs fonctions à titre gratuit.

Il existe 2 formes de rémunérations pour les dirigeants d'une startup (SAS) :

#### 1. Rémunération mensuelle

Dans le cas d'une rémunération mensuelle, le dirigeant est considéré comme un Assimilé Salarié affilié à l'URSAFF.

Les cotisations sociales sont importantes et s'élèvent à 82% du montant net.

Cependant, elles lui assurent des avantages sociaux que nous verrons dans la partie suivante.

#### 2. Les dividendes

Les cotisations sociales étant élevées, le dirigeant peut se rémunérer à la fin de l'année sous forme de dividendes, encore faut il que la startup dégage des bénéfices, ce qui est très rare les premières années.

Les dividendes sont taxés à 15,5% ce qui est fiscalement intéressant. Mais la protection sociale du dirigeant est plus faible puisqu'il cotise moins ...



#### Récapitulatif de la protection sociale du dirigeant

La protection sociale pour un dirigent d'une Société par Actions Simplifiée est avantageuse face à d'autres forme juridique (SARL, EURL). En voici les caractéristiques :



- Vous êtes affilié au régime général URSAFF
- Vous ne payez pas de cotisations chômage et donc ne bénéficierez pas du chômage en cas d'une situation de non-activité
- Vous payez des cotisations retraite uniquement en cas de rémunération
- Votre protection sociale est complète si vous vous rémunérez
- Pas de cotisations sociales minimales c'est-à-dire que si vous ne vous rémunérez pas, vous n'avez pas de charges (contrairement à la SARL)
- Vous calculez et payez vos cotisations pour l'année N par rapport à l'année N (contrairement à N-2 en SARL)





# Le capital social



En théorie, il n'existe pas de capital social minimum pour la Société par Actions Simplifiée.

→ Pourtant il n'est pas pertinent d'avoir un capital social de 1€!

#### En pratique il est intéressant de mettre un minimum de 1000€ pour :

- Etre crédible auprès de partenaires
- Emprunter auprès de certains organismes
- Payer les premières dépenses

Si le capital social est le seul apport financier, celui-ci est alors utilisé comme trésorerie au démarrage de votre société. C'est pourquoi, il est peu pertinent d'avoir 1€ sur votre compte bancaire.

Le montant dépend de vos moyens financiers et de vos dépenses prévues tout en gardant en tête l'importance d'avoir une bonne image auprès de vos collaborateurs: clients, salariés, etc...



### Les comptes courants



Le compte courant est un excellent outil de financement pour votre startup. Ses avantages en font l'un des mécanismes les plus souvent utilisés par les jeunes startups.

Le compte courant est une créance apportée par un associé en son nom propre pour l'entreprise. Ouvert au nom de l'associé, sa nature lui impose d'être remboursable (l'entreprise reverse la somme à l'associé en question) et parfois rémunérée (des intérêts d'emprunts peuvent être déterminés).

#### 2 avantages d'ouvrir des comptes courants :

- Permettre une meilleure répartition des parts entre associés malgré des montant d'apports inégaux
- Se rémunérer en tant qu'associé grâce aux intérêts d'emprunts payés par la société

De plus, l'ouverture de comptes courants est une solution efficace de financement face à d'autres procédures bien plus lourdes et coûteuses. Une réflexion est a prévoir et l'avocat est un excellent interlocuteur pour établir une bonne situation.

### Les types d'apports (1/2)

Au moment de la création de votre startup en SAS, il existe 3 types d'apports :

- 1. L'apport en numéraire
- 2. L'apport en nature
- 3. L'apport en industrie

Effectuer un apport, c'est adjoindre à l'objet social une somme d'argent, la propriété ou la jouissance d'un bien, une force de travail en contrepartie d'actions que l'apporteur recevra.

La société, quelque soit sa forme sociale est une personne morale. Elle dispose donc d'un patrimoine propre, distinct de celui de chacun de ses associés. Autrement dit, le bien apporté sort du patrimoine de l'apporteur pour entrer dans celui de la société.

La nomination d'un commissaire aux apports est facultative pour les SAS lorsque la valeur d'aucun apport en nature n'excède un montant fixé par décret (30 000 euros) et à condition que la valeur totale des apports en nature non soumis à l'évaluation d'un commissaire aux apports n'excède pas la moitié du capital social.

Enfin, les **apports en industrie** n'ont pas besoin d'être évalués par un commissaire aux apports, puisque les parts et actions auxquels ils donnent droit, n'ont **pas de valeur nominale** 



## Les types d'apports (2/2)

#### 1. Les apports en numéraire

= apport en cash

L'associé va apporter de l'argent à la société. Cet argent peut provenir de son patrimoine personnel, d'une donation, d'un emprunt ...

Cet apport peut s'exécuter en plusieurs versements échelonnés (on parle alors de libération du capital, d'une durée de 5 ans maximum), mais lorsque l'apporteur ne respecte pas la date de ce versement, il devient débiteur des intérêts des sommes dues, à compter du jour de leur échéance, au taux de l'intérêt légal ou au taux fixé par les statuts.

#### 2. Les apports en nature

= apport d'un bien ou d'une idée (table, ordinateur, brevet, business plan ... )

La diversité des apports en nature est gigantesque. Parmi les plus courants on peut citer : les immeubles, les fonds de commerce, les créances, les marques et brevets, les voitures, les concessions accordées par l'administration, les films

L'une des caractéristiques de ces biens est qu'ils doivent être **cessibles**!

Par ailleurs, la difficulté de ces apports est qu'il n'est pas toujours facile de leur donner une valeur, c'est pourquoi il est nécessaire de désigner un expert qu'on appelle **commissaire aux apports**, et qui se chargera de faire cette évaluation.

#### 3. Les apports en industrie

= apport d'une faculté de travail et d'une capacité à rendre des services

L'apport en industrie peut se définir comme la mise à disposition du travail et des services qu'un associé peut offrir à la société. Cet apport doit être réel pour être valide.

En pratique, cette catégorie d'apports est **peu utilisée**. Le contrat de travail, rémunéré par un salaire, complété si nécessaire par un intéressement aux bénéfices sociaux, **est préféré** aux apports en industrie.





### L'augmentation de capital

L'augmentation de capital est l'opération financière et juridique qui permet de créer de nouvelles actions, qui sont destinées à être achetées par les actionnaires déjà présents dans l'entreprise ou bien par de nouveaux actionnaires.

La deuxième option est la solution fréquemment utilisée lors d'une levée de fonds, que ce soit avec des business angels ou des fonds d'investissements.

Critères généralement utilisées pour levée des fonds :

- Démontrer son product/market fit
- Prouver le potentiel de croissance de son produit / service
- Avoir une équipe complémentaire et compétente

L'objectif de cette opération est d'augmenter les ressources de votre entreprise pour vous permettre de la développer en augmentant votre rythme de dépenses : l'augmentation de la masse salariale est souvent le principal objectif.

Il faut être conscient que l'accès à ces nouvelles ressources financières entraine, mécaniquement, une dilution de la part des associés historiques et donc de leur droit aux bénéfices ou droit de vote.

« Comment se passe une levée de fonds pour ma startup ? »

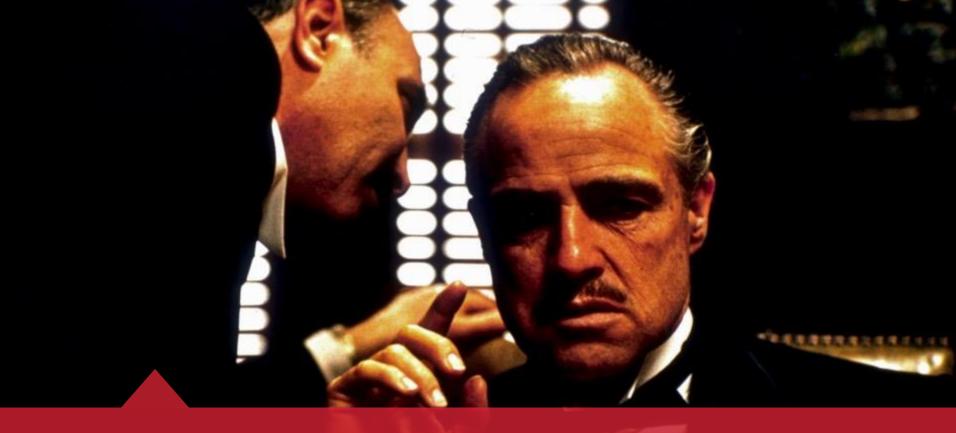


#### Les formalités administratives

- 1. Faire rédiger des statuts juridiques de SAS pour définir l'existence de la société et organiser son fonctionnement
- 2. Faire rédiger un pacte d'associés pour définir les règles entre associés, se protéger de potentiels conflits et être dans les meilleures dispositions face aux investisseurs
- 3. Ouvrir un compte bancaire professionnel
- 4. Rédiger et publier une annonce légale dans un journal officiel (environ 150 à 250€)
- 5. Compléter le dossier d'immatriculation M0 auprès du greffe du Greffe (chronophage)
- 6. Déposer le dossier au greffe (49,96€)
- 7. Recevoir le **Kbis** de sa startup par courrier



Questions fréquentes



1. Comment obtenir mes statuts d'entreprise?

## 3 possibilités



#### Modèles gratuits

Les modèles peuvent être tentants pour créer sa startup: gratuits et en abondance sur internet. Certes le coût d'un avocat peut être un frein mais la valeur d'un document juridique se trouve dans la personnalisation de l'avocat. De plus, le modèle gratuit n'a aucune valeur juridique et vous met à risque en cas de levée de fonds... Vous êtes prévenus!



#### Cabinets d'avocats

Se rendre chez un avocat est la procédure traditionnelle pour obtenir des documents juridiques de la part d'un expert et établir avec lui la meilleure situation avec vos associés. Il est capable de retranscrire ces réflexions dans un acte juridique de qualité. Mais les tarifs sont très excessifs, de l'ordre de 3000€ pour des statuts + pacte d'associés.



Pour contrer le prix exorbitant des prestations d'avocats, nous avons développé un algorithme pour faire gagner le maximum de temps à nos avocats. Ils utilisent notre technologie et peuvent donc rédiger des documents juridiques à des prix 4 fois plus abordables. Et nous sommes tiers de confiance entre l'entrepreneur et l'avocat.



aptaincontrat.com



# L'entreprise est une personne morale et doit être associée à son propre compte bancaire.

#### Le processus

- Se rendre dans une agence avec un projet de statuts
- Déposer son capital social sur le compte
- Obtenir l'attestation du dépôt du capital pour la suite de l'immatriculation

#### Nos conseils

Les offres des agences bancaires sont sensiblement similaires, c'est pourquoi il est difficile d'en conseiller une. La différence se joue dans les compétences des conseillers, c'est pourquoi nous vous invitons à mettre en concurrence les banques autour de votre futur siège social et de privilégier le conseiller.





# Publier une annonce légale pour mentionner la création de votre startup

#### Le processus

- Dans un journal officiel, qui récapitule l'ensemble des créations et modifications de société partout en France
- Des mentions obligatoires sont demandées lors de sa rédaction. Le coût est d'environ 150 à 250€
- Lors de la publication, le journal fournit au déclarant une attestation de parution ou la copie du journal, qui est nécessaire pour prouver la parution et pour d'autres démarches ultérieures

#### Vigilances



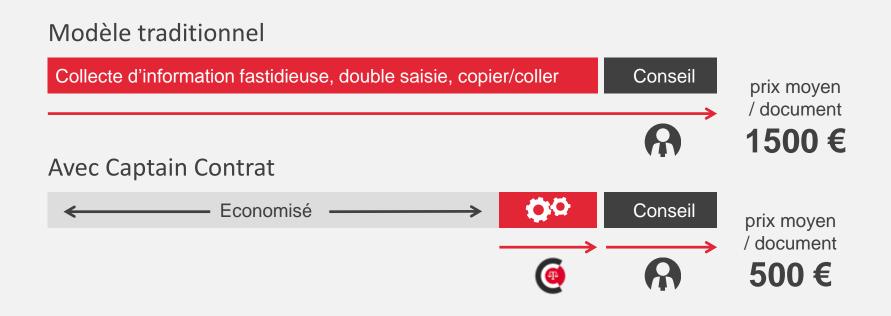
Le non-respect des formalités de publicité peut entraîner la nullité des actes, considérés alors comme illicites.





Les solutions de création Captain Contrat

# La technologie au service du droit



Le temps passé par l'avocat et donc le coût du document sont divisés par 3

## Les avantages pour les entrepreneurs





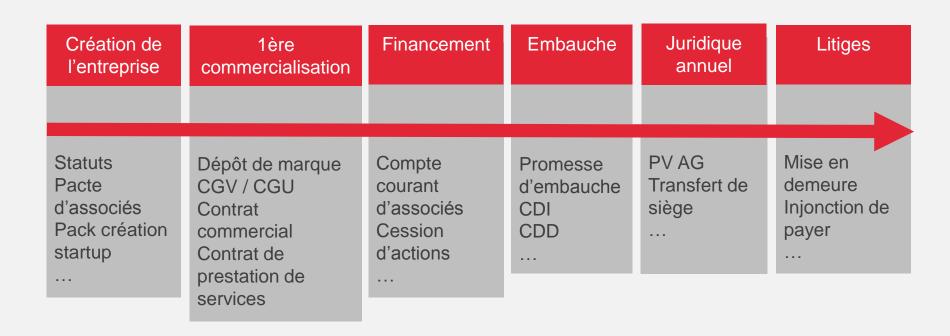


✓ Rédaction systématique par un avocat qui s'engage et protège l'entreprise



 Accompagnement dans les démarches administratives

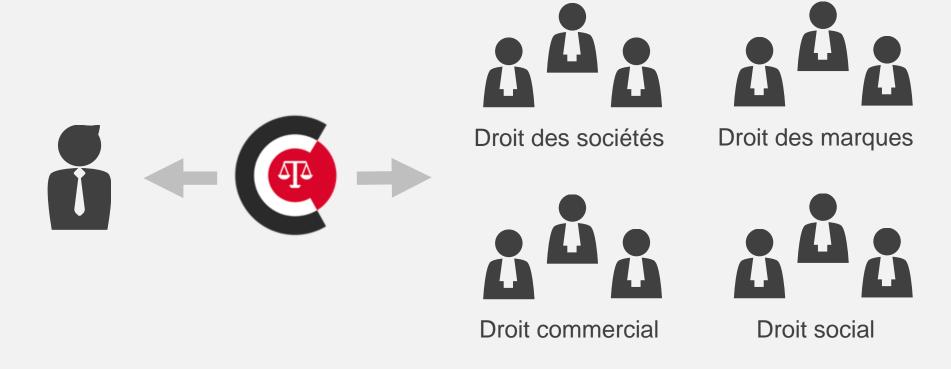
# Et pour tous vos besoins juridiques!



#### **Avantage Facebook:**

-10% sur tous nos documents avec le code promo *fbaout15* 

#### Un avocat expert dans son domaine pour chaque besoin



# Retrouvez nous sur <u>captaincontrat.com</u> pour bénéficier d'un accompagnement juridique





Philippe Wagner Cofondateur

06 20 20 13 81 philippe@captaincontrat.com

9 rue Dareau 75014 Paris

https://captaincontrat.com